

Accès aux soins pour tous : état d'urgence

Au terme de la 7^e Journée provençale de la santé humanitaire relative au Droit à la Santé pour Tous, qui s'est déroulée de 9h à 18h à Marseille le vendredi 24 Novembre, Santé Sud souhaite affirmer auprès des pouvoirs publics, des professionnels de santé et du grand public qu'un état d'urgence doit être décrété en matière d'accès aux soins :

Alors que le droit international a clairement défini un droit d'accès aux soins égal pour tous, ratifié par la majorité des Etats, force est de constater aujourd'hui l'écart entre un objectif universellement partagé et la réalité du terrain.

A s'en tenir aux indicateurs conventionnels de l'état de santé des populations dans le monde (espérance de vie, mortalité infantile, mortalité maternelle), nous notons une amélioration incontestable de ces paramètres ; mais celle-ci est très inégalement répartie et s'opère à un rythme trop lent comme en témoigne l'évaluation intermédiaire des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en matière de santé, et tout particulièrement dans les pays économiquement les plus démunis, lieux d'action prioritaires des associations de solidarité internationale.

Pauvreté endémique, catastrophes naturelles, conflits meurtriers et instabilité politique, manque ou mauvaise utilisation des ressources humaines ont ancré la pénurie d'offre de soins de qualité dans la chronicité, situation qui s'aggrave en ces temps de crise avec l'apparition de nouvelles populations très vulnérables, y compris dans les pays riches.

Si nous avons conscience que « la santé pour tous » est une utopie, Santé Sud rappelle ici avec force :

- que le « droit à l'accès aux soins pour tous », un des acquis les plus précieux des sociétés modernes, reste une exigence constitutive des droits de l'Homme et de ce fait une responsabilité de tous les États à agir en l'inscrivant clairement au rang de leurs priorités
- que la société civile doit être consultée, écoutée et impliquée dans les actions concourant à l'accès aux soins
- que ce droit implique pour l'aide internationale d'accroître son devoir de solidarité
- que ce droit suppose un effort spécifique et soutenu de formation, d'emploi et de responsabilisation de ressources humaines compétentes dans les métiers de la santé.



Médecin généraliste communautaire - Bénin 2012
Droits réservés : Santé Sud

Plus de renseignements sur : www.santesud.org 04 91 95 63 45

CONTACT PRESSE : Julie Bégin et Marina Berhault à julie.begin@santesud.org